

INECC Mission Voix Lorraine

2^e Forum régional des pédagogues et chefs de chœurs d'enfants

Compte rendu

Lundi 15 octobre 2012

10h00 – 13h00

Conservatoire Régional du Grand Nancy

Sont présents :

Laurie Olivier – Laurent Heim – Fabienne Lindingre – Audrey Chopinez – Professeurs d'éducation musicale et de chant choral en Collège

Nathalie Dassi – Pierre Adolphe – Valérie Thouvenin - Directeurs d'école de musique

Nathalie Pierson – Professeur de chant et musicienne intervenante

Renaud Rusé-Tasnady – Professeur de formation musicale

Christine Bohlinger – Malgorzata Adamcwezki - Professeurs de chant choral

Delphine Gougeon – Marie-Laure Deldemme - Christophe Bergossi – Pierre Falkenrodt – Maîtrise de Cathédrale

Virginie Hopé – Chargée relation publique CCAM Vandœuvre-lès-Nancy

Tristan Krenc – Luc Denoux – INECC Mission Voix Lorraine

Thème de la matinée : Quelles conditions de la réussite des projets partenariaux

Le forum 2011 nous a orienté vers une matinée consacrée aux conditions de conception et de réalisation de projets impliquant plusieurs partenaires autour des enfants : Education Nationale –Ecole de Musique – Programmateurs – Ensemble musicaux...

Tout projet partenarial ne peut réussir qu'en définissant un « espace partagé du projet », ni tout à fait celui des uns, ni tout à fait celui des autres. Le débat sera fondé sur trois présentations d'expériences permettant d'explorer le sujet : initiateur de projet et définition commune, partage des objectifs, place des collectivités publiques, partage des tâches artistiques, administratives, pédagogiques, logistiques, etc.

Avant propos :

Le présent document est le compte rendu des présentations et débats du Forum. Si la définition des termes, structures, et dispositifs a fait l'objet d'un contrôle, les appréciations ou opinions n'engagent que les personnes présentes. Ce compte rendu s'il participe de la réflexion des acteurs du chant des enfants, ne représente pas une synthèse exhaustive des moyens disponibles en matière de projets partenariaux.

Présentation et échange avec Valérie Thouvenin – Directrice de l'école de musique de Mirecourt

Clé de la présentation : Le territoire – L'équipe – Comment travailler entre partenaires - Facteur temps

Présentation de la situation territoriale de Mirecourt : commune rurale – passé de grandeur de la lutherie – collège – lycée – maison de personnes âgées – structures handicap – musée cinéma – médiathèque – orchestre d'harmonie – 1 chœur associatif – festival de théâtre, de mandoline d'art plastique + concours de musique pour cordes...

Communauté de commune (10 000 Habitants)

Ecole musique Mirecourt : ~ 200 élèves pour 30 communes couvertes de fait.

1 - Facteur temps : il faut parfois attendre le bon moment, les possibilités de mise en place d'idées, de projets doivent rencontrer leur opportunité...

2 - PTEA : Plan Territorial d'Education Artistique

Dispositif financé par la DRAC et L'Education Nationale sur sollicitation d'une collectivité locale.

Projet mettant en relation des artistes professionnels avec les scolaires comme les structures fonctionnant hors temps scolaire telle une école de musique. Principe de résidence artistique rayonnant sur un bassin territorial.

Passe par un agrément à la fois de l'Education nationale et la DRAC.

1^{er} travail : le projet de PTEA en cours de montage à Mirecourt doit s'installer sur la communauté de commune, il faut donc convaincre l'ensemble des élus concernés. Le PTEA est obligatoirement initié par une demande des élus.

3 - Gestion d'équipe : l'emploi du temps comme clef ouvrant ou non la possibilité à la mise en place de projet :

Place de la voix et du chant choral à Mirecourt : associé à la Formation Musicale.

Pour que des projets soient possibles, l'emploi du temps des enseignants/enseignements doit être prémédité afin de s'assurer de la présence des enseignants en parallèle sur l'école. C'est très important puisque les professeurs vivent en enseignant sur plusieurs établissements.

4 - Articulation scolarité des élèves/projet partenarial

Exemple 1 : Présentation d'un projet avec le groupe d'handicapés mentaux « Les courants d'air ». Christine Tricarri chef de chœur et art thérapeute. Le projet est parti d'une idée vague : désir de rencontre... de proche en proche se définit un vrai projet partenarial.

Travail sur Gainsbourg : 1 classe de FM adolescents Cycle 1 + 2 atelier de jeunes enfants + groupe « Les courants d'air »

Concert final partagé, les uns accompagnant les autres, chantant seul ou ensemble... Etonnement final de ce que peut produire la rencontre de ces ressources du territoire.

Ressources nécessaires : recherche répertoire, production d'arrangements spécifiques par les professeurs, clarification des objectifs et des critères d'évaluations, temps de répétition, accompagnement du groupe handicapé indispensable...

L'évaluation tient compte du projet, et est évalué dans ce cadre : quel progrès ont fait les élèves dans ce projet ?

Le constat dans ce projet est positif concernant l'évaluation des critères de FM : écoute améliorée, déchiffrage plus rapide, motivation décuplée...

L'école de musique révèle une capacité de souplesse d'adaptation de ses cadres de validation des progrès, du parcours de l'élève. Les retombés du projet sont très fortes sur l'évolution de l'établissement.

Exemple 2 : projet quatuors à cordes avec l'école de lutherie, théâtre et donc mise en scène.

Découverte : comment se tenir en scène, comment se caler dans le contexte théâtral, comment se vit la prestation au fil d'une série de concerts.

Exemple 3 : projet de musique contemporaine dans le réseau d'école de musique des Vosges.

Avec l'ensemble K (professionnel)

Enjeu : projet sur 18 mois donc au-delà de la coupure des vacances – travail d'échange entre professeurs et élèves sur le territoire vosgien.

5 - Critères de réussite d'un projet partenarial :

Importance de bien se mettre d'accord, de partager dans l'équipe en amont afin de clarifier le projet artistique et pédagogique. Dans le déroulement communiquer pour s'adapter aux évolutions qui se présentent, affiner les cadres d'évaluation, et surtout produire un bilan.

Sur quoi se mettre d'accord : le projet musical comme fin en soit ou comme moyen (humain/émotionnel...) notamment pour le public spécifique du projet Gainsbourg... En fait les 2 aspects sont importants.

6 - Conclusion : les clés

- Le partage des valeurs fondatrices avec les partenaires pour établir des relations de confiance. Bien appréhender les facteurs humains.
- Connaître son territoire.
- S'appuyer sur les forces de chacun. Savoir répartir les tâches entre les partenaires.
- Privilégier la qualité dans la définition d'un projet. Se méfier des projets « grandioses ».
- Ne pas hésiter à adapter, réorienter autant les objectifs que l'organisation dans le déroulement d'un projet. Soit dans son cadre, soit en ayant à faire face à des contraintes extérieures (changement d'élève, de budget...).
- Bien prévoir les contraintes techniques et le personnel adapté.
- Importance du suivi permanent de la direction du conservatoire auprès des enseignants et acteurs du projet.
- Garder des traces (photos, enregistrements, vidéos...)

Présentation et échange avec Virginie Hopé – Centre Culturel André Malraux – Vandœuvre-lès-Nancy

1 - Les missions de la Scène Nationale :

Programmation (saison) - actions de sensibilisation culturelle - accueil de manifestation hors programmation propre
La salle est donc ouverte aux partenariats.

Objectif principal de la Scène Nationale :

Mettre en contact le public, au sens le plus large, avec le spectacle vivant dans le cadre de sa ligne artistique.

Il peut porter un dossier de partenariat dans ce cadre. La structure restant ouverte à l'accueil de prestations extérieures.

Le lien au territoire est donc très prégnant : Zup + proximité conservatoire. Cela implique une ouverture sur la diversité des publics comme clef fondatrice de la politique du CCAM.

Ouverture des partenariats sur les réseaux scolaires / université / conservatoire / associations (très important aussi bien sur le social que sur le culturel – cf. association d'alphabétisation...)

Accompagnement des **compagnies professionnelles** : résidences de création et formation professionnelle.

2 – Conditions des partenariats :

Exemple : musique improvisée et musique contemporaine CCAM + Conservatoire.

Nécessité d'**anticipation** importante pour caler les partenariats. 2 cas de figures :

- La Scène Nationale est maîtresse de son projet artistique, de sa saison. Celle-ci peut être un point d'appui pour les partenaires souhaitant profiter des équipes artistiques invitée, en résidence... La Scène Nationale peut ainsi être demandeuse dans le cadre de sa mission.
- La Scène Nationale accueille des projets « extérieur » ou indépendant de sa saison proprement dite. Le dialogue définit alors le contenu comme son mode d'engagement.

Partenariats scolaires : **APA – Atelier de Pratique Artistique** : dispositif de la DRAC en direction des collèges et lycées - **dispositif Résidence Artistique en collège du Conseil général de Meurthe-et-Moselle**

Plusieurs cas de figures :

- La Scène Nationale propose des ateliers fondés sur un projet artistique de l'année.
 - o Exemple de présence de l'équipe « Le Tribun » de M. Kagel durant 1 semaine dans un collège.
 - o Résidence annuelle de la compagnie « envers et contre tout » dans une salle d'un collège.
- Un enseignant sollicite la Scène Nationale sur un désir de projet. Le dialogue s'établit. **L'anticipation est au moins d'une année.** Pour le choix des artistes, le montage du projet, l'établissement du financement.

Par ailleurs, le CCAM conduit une politique de spectacle en direction des jeunes publics. Cela s'articule avec un vrai travail éducatif. Pas de prestation « sèche ».

Agrément des artistes et pédagogues ou des intervenants autorisés à entrer dans une école :

- Les dumistes sont automatiquement agréé aussi bien Education Nationale que DRAC.
- Les musiciens intervenants engagés par une école de musique sont tacitement agréés.
- Les musiciens intervenants engagés par une scène nationale, une structure ressource reconnue (INECC Mission Voix Lorraine, autres...) sont aussi tacitement agréés.
- Un agrément est nécessaire dans d'autre cas autant coté Education Nationale que DRAC pour obtenir les financements.

3 - Qui paie ? Qui porte le dossier administratif ?

- La construction financière se fait au cas par cas. C'est un gros travail préalable pas toujours accepté par la DRAC ou par d'autres partenaires financeurs.
- La mise à disposition du lieu et du personnel (technique, administratif...) est déjà une participation financière. Une participation financière de la Scène Nationale sur la part artistique et pédagogique se fait naturellement sur ses projets de programmation et de résidence. Pour les autres projets, elle s'en tient le plus souvent à la mise à disposition.

- La Scène Nationale peut porter administrativement, mais la recherche de fond se fait de manière croisée, par les collèges et/ou la Scène Nationale, l'école de musique, etc.
- L'INECC Mission Voix comme d'autres structures ressource et de médiation peut aussi être un porteur rassembleur de la gestion d'un projet.
- Source de financement : DRAC – Conseil Général – intercommunalité - Education Nationale – etc.

4 - Conditions de la réussite du projet partenarial :

Il est extrêmement important que l'implication soit forte de l'ensemble des cadres d'un projet partenarial : enseignant, scène nationale, artiste, dans une vraie synergie sur les objectifs et conduites de projet doit se mettre en place. L'échec peut venir d'une exploitation « creuse » d'une possibilité de projet, plutôt qu'un vrai engagement d'équipe sur le désir de faire partager une matière artistique aux enfants. La garantie d'un bon projet passe par là. Le fait de « bombarder » un artiste dans une classe n'est pas suffisant.

Présentation et échange avec les professeurs de collège de l'Education Nationale

1 - Situation :

Rappel de la fonction : Professeur d'Education musicale et de chant choral.

Capes et Agrégation sont toujours les clés de qualification de cette fonction.

2008 – les programmes placent la voix au centre du projet pédagogique en collège dans les cours.

La chorale est une activité optionnelle proposée dans de nombreux collèges, mais pas tous. Environ 7500 élèves sont inscrits en chorale à ce jour.

4 types de productions partenariales:

- Collaboration interne au collège : art plastique, histoire, français...
- Collaboration avec des écoles de musique ou intervenants extérieurs : 70 concerts dans l'année environ.
- Concerts dans le cadre de l'action de l'**ALCEMS : Association Lorraine des Chorales et Ensembles Musicaux Scolaires**. Existe aussi la FNCS : Fédération Nationale des Chorales Scolaires.
- Rassemblements de chorales sous l'impulsion d'un conseil général (cf. projet CG 57 à partir de 2013, à l'étude au CG 54...).

Partage des objectifs pédagogiques :

- pour ce qui concerne les chorales, les professeurs sont totalement libres de leur choix artistique et pédagogique. Pas d'évaluation attendue...
- Pour une classe, c'est plus compliqué et plus rare.

2 - Conditions des partenariats :

- Souvent c'est le professeur d'éducation musical qui est solliciteur. Mais ce peut être l'inverse.
- Les professeurs ont un intérêt naturel à la rencontre artistique. Au sein d'un collège, ce n'est pas toujours simple d'accéder à un projet artistique fort.
- Avec une école de musique, principe d'un échange d'intérêt. Salle de spectacle, effectif vocal, rayonnement territorial, rencontre de jeunes, force d'un projet artistique partagé...
- Fonctionnement de mise en route d'un partenariat : passer par le professeur d'éducation musicale.
- Condition récurrente des projets partenariaux : le transport/déplacement des élèves. Coût et responsabilité.

Tout projet doit s'inscrire dans le projet d'établissement, et donc être voté au Conseil d'Etablissement. Le chef d'établissement est une clé.

Dominique Terry : IA IPR (Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale)

Fonction de tutelle de l'ensemble des professeurs de musique et de chant choral. Tout projet partenarial passe par son aval.

DAAC : Direction Académique Affaire Culturelle. Bureau du rectorat en capacité de monter, de valider, d'accompagner des projets. Nathalie Barthélemy : personnes ressources sur le chant choral.

Attention rétroplanning : les enseignants doivent déposer leur projet d'action artistique avant le mois de mars. Ils obtiennent une réponse définitive du Rectorat fin juin pour l'action de l'année suivante. Tout projet partenarial doit donc être construit et écrit en amont.

Le Conseil Général est un point d'appui important pour tout projet avec des collèges. C'est leur mission. Cela nécessite, bien sur, un gros travail de dossier en amont. Le professeur se trouve souvent isolé pour gérer le dossier. Si l'administration d'un collège supervise, il peut gérer les dossiers mais ne consacre pas toujours du temps à cela.

En école privée : **UGSEL (Union Général Sport Enseignement Libre)**. S'occupe aussi de culture, d'aide à l'acquisition de matériel...

Partage de la responsabilité et travail hors temps scolaire.

- Conventionnement possible avec les partenaires pour la couverture responsabilité.
- Un instituteur/professeur des écoles reste normalement responsable de sa classe même hors temps scolaire. Mais cela pose le problème de sa présence, de son investissement dans un projet partenarial, de la définition et de la reconnaissance de son temps de travail.
- Il y a de grosses difficultés des professeurs de collège pour une souplesse d'organisation horaire, notamment pour les réunions de concertations, de préparation de projet. Les professeurs font cela de leur propre chef, avec de réelles difficultés pour être soutenus autant pour la flexibilité horaire, que pour obtenir un défraiement. Les possibilités existent (ordre de mission) et le chef d'établissement est la clé, mais l'obligation de service est souvent la règle : on ne peut quitter sa classe ou déplacer des cours aisément.

3 - Gestion financière :

Bien que l'Education Nationale ait des moyens et des dispositifs d'accompagnement des projets, cela reste souvent insuffisant et un apport d'argent extérieur est nécessaire. Une enseignante témoigne du jeu de funambulisme qui lui permet de financer des projets strictement sur les recettes de concerts. Mais il y a de grosses différences d'un établissement à l'autre.

Par ailleurs, un établissement ne peut pas payer un intervenant ou ses frais aisément compte tenu de ses cadres légaux et comptables. Il faut passer par des dispositifs d'accompagnement ou des structures extérieures (association relais...). Il faut trouver des ficelles (l'INECC Mission Voix Lorraine est aussi là pour cela...).

Témoignage d'un enseignant sur la «culture» : Education Nationale très indépendante, ayant facilement un réflexe de fonctionnement en vase clos.

4 – Conclusion :

Il y a donc un triple réseau de contraintes pour les projets à l'Education Nationale ou avec l'Education Nationale :

- Contraintes pédagogiques liées aux programmes, à l'initiative des professeurs, à la tutelle hiérarchique.
- Contraintes règlementaires : validation du chef d'établissement, du conseil d'établissement...
- Contraintes financières pour tout projet ambitieux.

Echange terminal :

- Initiation d'un projet.
 - o Souvent émanation d'un désir de l'un ou de l'autre. Le désir d'ouverture, de rencontre, de partage est par avance une clé qui doit rencontrer son partenaire
 - o Ne marche pas : l'instrumentalisation d'un partenaire pour rendre possible son propre projet.

- Partage entre groupes d'enfants de niveaux de savoir faire musical différents.
 - o Expliquer, signaler les objectifs aux enfants, donner à chacun sa responsabilité.
 - o Valoriser chaque participant et chaque groupe. C'est aussi le travail du chef/pédagogue
 - o Notion de partage comme philosophie de base de l'activité chorale. Philosophie éducative.
 - o Clé : parler aux enfants – aux familles – se concerter entre cadres...
 - o Attention les forces artistiques et humaines qui vont cimenter le groupe dans le projet, ne sont pas nécessairement liées à la compétence musicale.

- « Envie » d'un participant d'un ensemble instrumental au collège.
 - o Renvoie au dispositif « orchestre à l'école ».
 - o Aller prendre contact avec l'école de musique locale. Même si, attention, le directeur tiendra compte de son projet d'établissement. Anticiper d'au moins 1 an.

- Question diverses : Que deviennent les enfants chanteurs ? Continuent-ils lorsqu'ils deviennent adolescents ? Adultes ? Quel accompagnement de leur évolution ? Les jeunes se projettent-ils sur un avenir avec le chant ? Sont-ils présents comme auditeur de concert ?
 - o Peut-on étudier ce sujet ?
 - o Possibilité de réponses en termes de projet transgénérationnel.
 - o Ce sujet rejoint les préoccupations globales du devenir des élèves des écoles de musique.
 - o Le temps fort émotionnel comme clé....
 - o Des réponses fédératives : le chœur de jeunes des Vosges, le Chœur de jeune transfrontalier Robert Schuman, les classes de chant (classique ou musiques actuelles),...

ANNEXES

Exemple : Cahier des charges PTEA Vosges



Elaborer un Plan Territorial d'Education Artistique

Objectifs et contenu

L'éducation artistique et culturelle vise à former chez les enfants et les adolescents la capacité à poser un regard personnel sur le monde grâce à la connaissance des œuvres et des courants artistiques qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Sollicitant la sensibilité des enfants, les actions en ce domaine s'organisent autour de 3 axes majeurs :

- le rapport direct aux œuvres,
- l'approche analytique et cognitive des œuvres,
- la pratique effective dans le cadre d'ateliers

(Françoise ENEL)

Réfléchir à la mise en place d'un Plan Territorial d'Education Artistique (PTEA), c'est positionner la culture comme un outil d'aménagement du territoire et un moyen de favoriser le développement personnel des individus par une sensibilisation à l'art, un éveil, une formation du goût et de l'esprit critique. L'éducation artistique et culturelle est une rencontre avec le processus de création, le développement des pratiques artistiques et l'apprentissage de la pratique du spectateur. Elle doit prendre en compte ces 3 dimensions : voir, faire, interpréter. Elle doit également articuler sensibilisation, création et diffusion sans omettre le volet formation des acteurs de cette politique.

Initié par les collectivités territoriales en partenariat avec l'Etat (Ministères de la Culture et de l'Education), le PTEA est un dispositif partenarial local et opérationnel organisé qui propose un montage d'initiatives construites à plusieurs (porteurs de projet, artistes accompagnateurs, coordinateur, partenaires institutionnels)

Objectifs :

- faciliter pour le public l'accès à la pratique artistique et à la diffusion culturelle.
- décentraliser l'action culturelle en s'appuyant sur des structures ressources
- valoriser et amplifier l'existant avec les acteurs locaux présents
- développer les actions partenariales existantes tout en ouvrant la possibilité de la création de projets locaux spécifiques

Ce dispositif s'adresse à tout type de public, autant les scolaires, les familles que les personnes retraitées, sur des disciplines artistiques très variées (les arts du spectacle -musique, danse, théâtre-, les arts plastiques et visuels, la littérature et la poésie, le patrimoine, les arts numériques, l'artisanat, le design,...)

Pour mettre en place un tel dispositif, l'échelle intercommunale reste privilégiée pour plusieurs raisons : ancrer le PTEA dans la politique culturelle du territoire, homogénéiser et diversifier l'offre culturelle sur le territoire, susciter et animer les coordinations avec les structures/acteurs culturels locaux...

Le PTEA fonctionne par des appels à projets artistiques ouverts chaque année à tout porteur de projets local comme les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), les structures culturelles et socio-éducatives, les maisons de retraite, les écoles de musique, etc.....

But : mettre en place des actions artistiques accompagnées par des enseignants, des artistes professionnels, des éducateurs ou animateurs de centres sociaux, de MJC... en vue de concrétiser un projet fédérateur à l'échelle du territoire (finalité)

Modalités et conditions à remplir

Il est nécessaire de préciser qu'il n'existe pas de PTEA type. Ce dernier dispose d'un cadre suffisamment souple pour l'ajuster aux spécificités et besoins du territoire.

Avant tout, il est indispensable que le PTEA s'inscrive dans la stratégie du Territoire sur la base d'une politique culturelle existante ou en cours d'élaboration.

Cependant, sa mise en place repose sur une trame méthodologique commune :

- réflexion des élus sur la stratégie du territoire (projet de territoire/schéma de services)
- constitution d'un groupe de travail (élus, représentants d'associations, institutionnels,..)
- phase d'information et de sensibilisation du groupe de travail pour mieux connaître et s'approprier le dispositif



- réalisation d'un diagnostic culturel et artistique du territoire nécessaire au conventionnement avec la DRAC
- définition des axes prioritaires orientant l'objet futur du PTEA
- réunions d'échanges et de concertation entre le groupe de travail et l'ensemble des acteurs locaux afin que chacun se retrouve dans le projet
- rédaction du projet
- validation en conseil communautaire
- contractualisation avec les différents partenaires sur 3 ans accompagnés d'évaluations annuelles
- mise en place des appels à projets

■ Cadrage du planning

Durée indicative pour la mise en place du PTEA : Une année de sensibilisation et de préparation

- élaboration du diagnostic : 6 mois
- définition des axes prioritaires et contractualisation et information du territoire: 6 mois

Le PTEA est renouvelé tous les 3 ans ; un comité de pilotage représentant les différents partenaires en assure le suivi et la validation des différentes étapes

■ Cadrage budgétaire

Le coût de la mise en œuvre d'un PTEA est très variable en fonction de la nature et du nombre de projets mis en place. Le budget annuel se situe entre 10 000 € et 50 000 € selon le degré d'implication des partenaires concernés.

Le suivi des actions sur le terrain est piloté par la collectivité porteuse du PTEA ou déléguée à une association qui en assure la coordination. Elle peut s'adjoindre, lors de sa conception, les services d'un prestataire extérieur (cabinet d'études en ingénierie culturelle pour les phases état des lieux, diagnostic et préconisations).

Financements possibles par :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- le Rectorat (valorisation des heures d'enseignants dans les ateliers artistiques, participation financière des établissements du 2nd degré)
- la collectivité porteuse du PTEA
- les structures culturelles ou socio-éducatives partenaires des actions du PTEA
- le Conseil Général
- le Conseil Régional

■ Principaux éléments de faisabilité

- volonté et portage politique
- utilisation au maximum les ressources culturelles locales existantes
- concertation des partenaires institutionnels
- identification et budgétisation d'un coordinateur/d'une structure coordinatrice
- implication des porteurs de projets

La mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique garantit un cadre de projets et d'actions partagé par tous les partenaires

■ Indicateur d'évaluation de politique publique

- nombre d'actions
- nombre de bénéficiaires
- nombre d'ateliers, d'artistes associés au projet

Plan de travail préparatoire au forum :

10h accueil et petit tour de table. Puis 3 communications successives :

Valérie Thouvenin (directrice école de musique de Mirecourt) :

- Rappel rapide de la situation des projets vocaux (chorales) dans une école de musique (les objectifs – organisation - évaluation)
- Mais surtout les problématiques et conditions des partenariats : dans quel cadre des missions d'un établissement d'enseignement spécialisé ? Comment fonctionne la chaîne de décision (le professeur – le directeur – la tutelle municipale ou intercommunale...)
- A partir des expériences que vous avez conduites, ce qui marche, ce qui ne marche pas. Quelle anticipation/échancier pour la préparation d'un projet ?
- Bien resituer dans l'exposé le type de partenariat évoqué : avec l'éducation nationale, avec d'autres écoles de musiques, dans le cadre d'une résidence d'artiste, d'un projet x ou y, d'une commande institutionnelle...

Virginie Hopé (chargée d'action culturelle et éducative au CCAM de Vandœuvre-lès-Nancy)

- Partenariats action culturelle ou éducative, action d'intérêt locale/territoriale : clarification des termes pour un programmeur de salle de spectacle. Quelles missions quelles attentes ? Quelles disponibilités pour les sollicitations extérieures ?
- Quelle(s) condition(s) pour la mise en place de partenariats : anticipation, accueil gracieux ou location, appui sur la programmation de la salle, inscription dans le projet de programmation de la salle, partenariat réduit à la mise à disposition des lieux et de la technique, participation financière du programmeur de la salle au coût de l'opération. Est-ce possible ? Comment ?
- La résidence d'artiste, « comment ça marche ! » notamment dans les liens les partenaires d'école de musiques ou de l'éducation nationale. Réussites/échecs : pourquoi ?

Professeurs d'Education Musical et de chant choral en Collège :

- présentation du cadre des projets à l'Education Nationale particulièrement au niveau collège. Objectifs spécifiques, condition de mise en œuvre, problématique des concertations préparatoires, cadre administratif et pédagogique de l'institution : les passages obligés et les personnes clés.
- A partir d'expériences que vous avez conduites, ce qui marche, ce qui ne marche pas.
- Echo des conditions partenariales dans le premier degré.

Thèmes à traverser :

1 : « De l'émergence d'une idée à la mise en route d'un projet par la définition des objectifs partagés »

Comment se dessine/définit l'espace artistique et pédagogique d'un projet partagé ? Comment profiter des compétences et des forces de chacun ? Peut-on chercher un renforcement des uns par les autres ? Une « formation » mutuelle ? Etc.

2 : Conduite et mise en œuvre d'un projet partagé

A partir des contraintes dues aux conditions de l'activité des uns et des autres ? Quelles solutions ? Quel partage de la responsabilité ? Qui porte quoi, quel pilote dans l'avion ? Quelles clés d'organisation du travail avec les enfants ? Quelles clés de répartition des tâches ?

Exemple : partenariat école de musique (présence des enfants hors temps scolaire) / éducation nationale (présence des enfants hors temps scolaire) échange sur des expériences, des solutions, des échecs ou des réussites ?

3 : Conditions structurelles du projet partagé :

Tout projet partagé sous entend un pilotage administratif et financier. Quels sont aujourd'hui les canaux et structures de portages de projets partenariaux ? Quelles attentes des financeurs (notamment publics) ? Quelles contradictions ou renforcements entre les objectifs pédagogiques/artistiques « de terrain » et les cadres politiques/financiers/institutionnels qui les portent ?

Une synthèse écrite sera diffusée et pourra faciliter la réflexion de chacun lors de ses prochains projets.

INECC Mission Voix Lorraine
59 rue Chambière
57000 METZ
03 87 30 52 07
contact@inecc-lorraine.com
www.inecc-lorraine.com

REMERCIEMENTS

Conservatoire du Grand Nancy

Rédacteur

Luc Denoux, INECC Mission Voix Lorraine

Merci également à tous les participants